

TRANSCRIPTION/TRANSCRIPTION

BRIEFING/MISE À JOUR

Transcription prepared by Media Q Inc. exclusively for Public Health Agency of Canada

Transcription préparée par Media Q Inc. exclusivement pour l'Agence de la santé publique du Canada

DATE/DATE : Le 30 mars 2020 16 h 30 (HE)

LOCATION/ENDROIT : Téléconférence

PRINCIPALS/PRINCIPAUX : Rhonda Crock, directrice générale, Centre des opérations de santé

SUBJECT/SUJET : L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) tient tous les jours une séance d'information technique sur la COVID-19 à l'intention des parlementaires.

Modératrice : Good afternoon and welcome to the technical briefing to Parliamentarians on the government's response to Covid 19. Joining us today are the following departments and agencies: Employment and Social Development Canada, Global Affairs Canada, Canada Border Services Agency, Canada Revenue Agency, Global Affairs Canada, Indigenous Services Canada, Innovation Science and Economic Development, Public Safety Canada, Canada Post, Correctional Services Canada, Department of Defence, Service Canada and Transport Canada.

Bonjour et bienvenue à la séance d'information technique à l'intention des parlementaires sur la réponse du gouvernement à la COVID-19. Les ministères et organismes suivants se joignent à nous aujourd'hui : Emploi et Développement Social Canada, Affaires mondiales Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Agence du revenu du Canada, Services aux Autochtones Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Sécurité publique Canada, Postes Canada, Service correctionnel Canada, ministère de la Défense, Service Canada et Transports Canada.

Please note callers will be permitted one question. We would ask that you keep the question to 60 seconds as there are many callers on the line who wish to have a chance to ask their question. Veuillez noter que vous pouvez poser une question à la fois. Nous vous demandons de limiter la question à environ 60 secondes, car il y a de nombreuses personnes en ligne qui souhaitent avoir la possibilité de poser leurs questions.

Please identify yourself and inform us which riding you represent. Veuillez vous identifier et nous préciser de la circonscription que vous représentez. I would like to turn the meeting over to Ms. Rhonda Crock (ph), director general Health portfolio operations centre. J'aimerais maintenant céder la parole à madame Rhonda Crock,

directrice générale du Centre des opérations du portefeuille de la Santé. À vous la parole madame Crock.

Rhonda Crock : Merci, et merci à tous les participants à la séance d'aujourd'hui. Je vous souhaite la bienvenue à cet appel visant à répondre aux questions des parlementaires et des sénateurs. Comme d'habitude, je commencerai par faire une brève mise à jour. Je répondrai à une question qui a été soulevée hier et à laquelle on n'a pas répondu. Nous aborderons ensuite quelques autres questions qui ont été soulevées afin de nous assurer qu'elles sont bien traitées avant de nous lancer dans les nouvelles questions d'aujourd'hui.

In terms of update as Dr. Tam announced today in Canada there are 6,671 Covid 19 cases, 66 deaths and 220,000 people have been tested. En français maintenant : Comme il a été annoncé par la D^{re} Tam, il y a 6 671 cas de COVID-19, 66 décès et 220 000 personnes qui ont été testées aujourd'hui au Canada. Hier, il y a eu un appel concernant des Canadiens revenant au pays en véhicule récréatif (VR).

Nous voulions répondre à cette question. Les personnes asymptomatiques qui rentrent au pays dans un VR recevront des consignes leur indiquant qu'elles peuvent passer la nuit dans leur VR. Dans ce cas-ci, leur véhicule récréatif est essentiellement leur premier lieu d'isolement et elles doivent éviter d'aller dans les magasins et de faire des achats, comme nous le dirions à tout autre Canadien qui revient de l'étranger.

Certaines personnes peuvent demeurer dans leur VR comme lieu de résidence pour leur mise en quarantaine obligatoire ou leur isolement, et c'est très bien tant qu'elles respectent les paramètres requis.

Comme pour tous les voyageurs de retour au Canada, l'Agence de la santé publique du Canada travaillera avec ses partenaires fédéraux et provinciaux pour vérifier la conformité au décret et pour rappeler les mesures de conformité et d'application de la loi qui accompagnent ce décret. Le défaut de se conformer à ce décret constitue une infraction à la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Les peines maximales comprennent une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ et un emprisonnement de six mois. De plus, la personne qui risque de causer la mort imminente ou des lésions corporelles graves à une autre personne en contrevenant volontairement ou par insouciance à la présente loi ou aux règlements pourrait être passible d'une amende maximale de 1 million de dollars ou d'un emprisonnement maximal de trois ans, ou de ces deux peines.

Il s'agit d'une brève réponse à la question qui a été posée hier au sujet des véhicules récréatifs. Essentiellement, le véhicule récréatif finit par être le domicile, si vous voulez, ou le lieu de l'isolement volontaire ou de la quarantaine obligatoire. Il y a également d'autres questions.

Téléphoniste : As Rhonda noted before we begin with new questions Canada Revenue Agency, Correctional Services Canada and Canada Post are on the line. They'll each respond to outstanding questions from yesterday.

Avant de commencer avec les questions l'Agence du revenu du Canada, Service correctionnel Canada et Postes Canada sont en ligne. Ils vont répondre à des questions qui ont été posées hier. Agence du revenu Canada, à vous la parole.

ARC : Merci beaucoup. Hier, on a posé une question au sujet du travail des bureaux de circonscription où l'Agence demandait au bureau de circonscription d'envoyer des détails par télécopieur. Nous reconnaissons qu'il est difficile d'accéder aux télécopieurs pendant cette période, nous modifierons donc temporairement la procédure pour permettre la communication par courriel.

Il y aura un processus de confidentialité pour s'assurer que les renseignements sur les contribuables qui sont transmis sont protégés et que ces procédures seront communiquées aux députés du Parlement au cours des prochains jours. J'espère que cela répond à la question soulevée hier. Merci d'avoir porté ce point à notre attention.

Téléphoniste : Service correctionnel du Canada, s'il vous plaît.

Jennifer Wheatley : Je suis Jennifer Wheatley. Il y a eu une question concernant des mises à jour sur l'éloignement physique et les mesures pour les prisons, tant pour les personnes détenues que pour les travailleurs. Nous avons pris un certain nombre de mesures et continuons de travailler à accroître la distance physique au sein des institutions fédérales.

Nous avons suspendu les visites le 13 et avons prolongé cette mesure jusqu'au 23. Nous avons également réduit les effectifs de façon importante, jusqu'au nombre essentiel d'employés uniquement pour accroître la distance physique entre le personnel et les détenus. Nous avons également suspendu temporairement les programmes et la formation de groupe pour nous concentrer sur la prestation des services essentiels, y compris la santé, et pour accroître la distance physique.

En plus de ces initiatives nationales qui comprennent également des affiches et des activités de sensibilisation et de communication sur l'importance de la distanciation physique, chaque établissement a revu ses routines pour accroître le plus possible la distanciation sociale du personnel et des détenus dans les établissements. Il s'agit d'une activité continue de notre côté.

Téléphoniste : Est-ce que Postes Canada peut répondre à la question d'hier, s'il vous plaît?

Chad Challah: Bon après-midi à tous. Je suis Chad Challah (ph). Je suis le directeur général des affaires gouvernementales et communautaires à Postes Canada. On nous a posé cette question précisément en ce qui concerne notre installation de traitement à Edmonton. Comme nous l'avons déjà indiqué dans une lettre que nous avons adressée à Mme McPherson, nous discutons directement avec la section locale 730 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Au bout du compte, le nettoyage de nos installations et la distanciation sociale sont les outils les plus importants dont nous disposons actuellement pour assurer la sécurité de nos employés. Je tiens à vous assurer que dans toutes nos installations, il est primordial de garder les surfaces propres et désinfectées.

La distanciation sociale est un élément constant de nos conversations avec nos employés et le public, et nous reconnaissons que même si c'est nouveau, c'est une façon de travailler qui représente des défis pour nos employés, nous devons continuer de renforcer ce message.

Nous le faisons, mais je tiens à vous assurer, sans passer en revue la liste exhaustive de nos processus de nettoyage, que nous nettoyons absolument tous les points de contact et les zones plus achalandées et que nous faisons tout ce que nous pouvons pour assurer la sécurité de nos employés.

Rhonda Crock : Merci à tous mes collègues d'avoir pris le temps de répondre aux questions d'hier. Merci beaucoup. Greta, nous sommes prêts pour la première question de la journée.

Téléphoniste : Please press *1 at this time if you have a question. Veuillez appuyer sur *1 pour toute question. The first question is from Paula (unintelligible). C'est à vous.

Femme non identifiée : Merci beaucoup. Ce matin, les Albertains ont appris que le prix du pétrole en Alberta était tombé à moins de 4 \$ le baril, ce qui représente une énorme crise économique pour la province. Il y a une telle surabondance sur le marché que les producteurs qui ne peuvent pas facilement arrêter leur production ne savent littéralement pas ce qu'ils vont faire avec le tout.

Mercredi, le ministre Morneau a promis d'aider le secteur de l'énergie de l'Alberta en quelques heures ou peut-être quelques jours. Ce serait vraiment le bon moment. Cela fait pas mal d'heures et je me demande si quelqu'un peut me parler de l'échéancier pour un allègement quelconque du secteur de l'énergie de l'Alberta à court et à long terme.

Rhonda Crock : Merci beaucoup de votre question. Je peux comprendre que beaucoup de gens en Alberta s'inquiètent de la situation.

Malheureusement, il n'y a aucun représentant du ministère des Finances pouvant répondre à votre question.

Mais nous avons quelqu'un qui peut répondre aux questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui. Nous ferons de notre mieux pour qu'un collègue des Finances réponde à cette préoccupation au téléphone. Merci beaucoup pour votre question. Greta, la prochaine question s'il vous plaît.

Téléphoniste : La prochaine question vient de (inintelligible).
Allez-y, c'est à vous.

Faycal El-Khoury: Faycal El-Khoury, désolé Laval. Merci tout le monde. On apprécie énormément le travail que vous êtes en train de faire. Parmi d'autres critères et afin d'être admissible à la PCU et d'avoir droit au chèque de 2 000 \$, on ne doit pas avoir eu un revenu pendant une période de deux semaines sur une période de quatre semaines.

Les personnes qui ont déjà des factures émises avant cette période vont le recevoir dans les jours ou semaines à venir. Est-ce que ces personnes-là y seront admissibles? Est-ce que c'est considéré comme un nouveau revenu et donc ils seront exclus? J'aimerais avoir une réponse parce qu'il y a des commettants qui me posent ces questions. Merci.

Rhonda Crock : Merci pour la question. Mes collègues à EDSC, je me tourne vers vous. Chris, êtes-vous en mesure de répondre à cette question?

Chris d'EDSC : Oui, bien sûr. Je comprends qu'il y a beaucoup de questions concernant la nouvelle prestation. Au cours des prochains jours, le gouvernement du Canada fournira de plus amples renseignements sur la mesure.

Cette mesure cible les travailleurs au Canada dont le revenu d'emploi provenant d'un travail indépendant est touché par la pandémie de COVID-19. Nous travaillons vraiment fort pour répondre à toutes les questions concernant les mesures, et nous serons mieux en mesure de fournir des précisions dans quelques jours.

Téléphoniste : La prochaine question est d'Alandra Corrigan.
Vous êtes en ligne. C'est à vous.

Alandra Corrigan : Je suis Alandra Corrigan, de Lethbridge, et je pose la question au nom de la députée Rachael Harder. La députée Harder s'interroge plus particulièrement sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires et a deux questions.

Le ministère a-t-il pris les mesures appropriées pour que les entreprises ayant la capacité de faire venir des travailleurs à bord d'avions commerciaux puissent traverser la frontière sans être refoulées?

Deuxièmement, pour les pays qui n'ont pas de vols commerciaux, les députés se sont fait dire que des vols nolisés sont offerts. Pouvons-nous avoir plus d'information sur les délais précis de ces vols et sur le moment où les travailleurs commenceront à entrer au Canada?

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour votre question. Je pense que votre question concerne des ministères différents. EDSC, je crois que je vais commencer par vous, puis je passerai à l'ASFC s'il y a des mesures frontalières liées aux travailleurs étrangers temporaires que vous pourriez ajouter. Commençons par là.

EDSC : Merci pour la question. Nous reconnaissons l'importance des travailleurs étrangers temporaires pour l'économie et le rôle qu'ils jouent. Nous avons fait un certain nombre d'annonces concernant une certaine souplesse et des exemptions pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Nous sommes encore en train d'établir les paramètres stratégiques définitifs des exceptions et d'établir un équilibre avec les enjeux sur la santé. Nous travaillons également en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada pour déterminer le processus qui permettra de faire entrer le plus rapidement possible nos travailleurs étrangers temporaires.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Étant donné que la question concerne un peu les mesures frontalières, je me demande si l'ASFC a quelque chose à ajouter.

ASFC : Ce que nous faisons actuellement, c'est examiner le nombre de travailleurs étrangers temporaires qui sont déjà arrivés depuis que les mesures ont été mises en place et déterminer s'ils sont de retour et s'ils entrent au pays. Nous avons maintenant des directives claires pour qu'ils puissent monter à bord des avions.

Bien sûr, si les vols arrivent et s'il y a des places disponibles. Ce que nous nous sommes engagés à faire, c'est de commencer à faire le suivi du nombre de demandes reçues chaque jour ou chaque semaine afin de savoir s'ils sont de retour et si les gens reviennent.

Téléphoniste : La prochaine question nous vient de Charlie McCauley. La parole est à vous.

Kelly McCauley : Je suis Kelly McCauley. Au début de chacun de ces appels, on mentionne que ces appels sont enregistrés. Nous avons demandé à maintes reprises si nous pouvions obtenir les transcriptions de ces réunions qui ne sont pas fournies. Seriez-vous en mesure de nous fournir ces enregistrements pour que mon personnel puisse les parcourir et trouver des réponses aux questions que nous ne pouvons pas obtenir si nous ne sommes pas en appel tous les jours?

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je prends cette question en note pour que nous puissions examiner cette demande à l'interne avec nos gens. Merci beaucoup. La prochaine question s'il vous plaît.

Téléphoniste : La prochaine question vient de Tamara Jansen. Allez-y, la parole est à vous.

Tamara Jansen : Tamara Jansen, Cloverdale–Langley City. Je suis curieuse de savoir où nous en sommes avec le Népal. Je n'ai peut-être pas entendu ce que vous avez dit. Avez-vous dit une amende d'un million de dollars ou une peine d'emprisonnement de six mois à un an? Ai-je bien entendu?

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Oui, c'est tout à fait ce que j'ai dit. Le défaut de se conformer à cette ordonnance. Comme vous le savez, tous les voyageurs qui rentrent maintenant au Canada seront assujettis à la *Loi sur la mise en quarantaine* et recevront une ordonnance.

Cette ordonnance sera différente selon que la personne est asymptomatique ou symptomatique, mais peu importe les peines maximales elles comprennent une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ et une peine d'emprisonnement de six mois.

De plus, si une personne risque de causer la mort imminente ou des lésions corporelles graves à une autre personne en contrevenant volontairement ou par insouciance à la loi, elle peut être passible d'une amende maximale de 1 million de dollars ou d'une peine d'emprisonnement maximal de trois ans, ou de ces deux peines.

Il s'agit des sanctions prévues dans la *Loi sur la mise en quarantaine* en vertu desquelles les ordonnances qui sont actuellement émises à l'aéroport sont prises en charge. En ce qui concerne votre question sur le Népal, je vais m'adresser à nos collègues d'Affaires mondiales Canada. Heather, êtes-vous là, d'Affaires mondiales?

Heather Jeffrey : Excusez-moi, je viens d'arriver. Je me demande si vous pourriez répéter la dernière partie de la question. Toutes mes excuses.

Rhonda Crock : C'est seulement au cas où nous ne pourrions pas revenir à la question. La question portait sur les vols en provenance du Népal.

Heather Jeffrey : Nous travaillons d'arrache-pied sur les vols en provenance du Népal. Vous avez vu plus tôt aujourd'hui que le ministre Champagne a annoncé que nous aurons des vols pour l'Inde et le Pakistan, ce qui est un grand progrès. Nous y travaillons très fort. Le cas du Népal s'avère plus compliqué.

Nous n'avons toujours pas d'accord sur certains des arrangements de transit, mais nous y travaillons fort. Nous trouverons une solution. Je n'en ai pas à annoncer cet après-midi, mais c'est notre priorité absolue. Nous savons qu'il y a des Canadiens qui cherchent à sortir. Nous travaillons également avec nos partenaires aux vues similaires qui éprouvent des difficultés semblables. D'autres nouvelles à venir sur les options pour le Népal.

Téléphoniste : David Sweet posera la prochaine question.
David, c'est à vous.

David Sweet : Mes collègues l'ont déjà mentionné, mais je ne l'ai pas encore fait. Je vous remercie beaucoup pour ces appels. C'est la seule information tactique que nous obtenons et que nous pouvons transmettre à nos électeurs. Nous en sommes reconnaissants. J'ai plusieurs questions, mais je vais rester discipliné parce que vous avez dit qu'il ne pouvait y en avoir qu'une.

Je n'ai pas entendu parler de refuges d'urgence ou d'hôpitaux temporaires mis sur pied au pays. J'ai remarqué que dans d'autres pays, c'est l'une des premières choses qu'ils ont faites pour s'assurer que leur système de soins de santé ne soit pas submergé et pour préserver l'intégrité des hôpitaux.

Est-ce une responsabilité provinciale? Comment se fait-il que nous n'entendions pas parler de quoi que ce soit, particulièrement dans des régions à forte population comme Vancouver, Toronto et Montréal, où nous savons que les cas vont se présenter et que nous devons être prêts avec des installations? Y a-t-il quelque chose que le gouvernement fédéral fait ou s'agit-il strictement d'une responsabilité provinciale?

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour votre question. La mise en place de refuges ou d'hôpitaux temporaires dans les secteurs de compétence relève des provinces ou des territoires. Cela dit, nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux et territoriaux pour surveiller de près l'état du système de soins de santé au Canada et pour déterminer si une telle infrastructure est nécessaire.

En même temps, nous prenons également bonne note de ce que pourrait être notre soutien fédéral en matière d'infrastructure. Comme vous le savez, nous avons nos laboratoires mobiles et d'autres infrastructures dans notre programme de réserve nationale d'urgence qui pourraient s'avérer utiles pour nos partenaires provinciaux et territoriaux s'ils en ont besoin.

Pour répondre à votre question, oui, c'est une responsabilité provinciale et territoriale, mais le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour surveiller ce qui se passe dans ce domaine et pour être au courant de l'infrastructure fédérale que nous pourrions injecter dans le système si jamais il y avait la nécessité d'appuyer les provinces et les territoires à l'avenir. Merci beaucoup pour cette question. La prochaine question, Greta.

Téléphoniste : La prochaine question vient de Alistair MacGregor. C'est à vous.

Alistair MacGregor: Je suis Alistair McGregor, député de Cowichan–Malahat–Langford. J'ai manqué l'appel d'hier, mais la veille, j'avais posé une question au sujet des ententes que la ville de Vancouver avait conclues avec le gouvernement fédéral. Plus précisément, le gouvernement fédéral a approuvé un approvisionnement sûr de médicaments.

Il y a beaucoup de membres de ma collectivité et d'organismes de services dans ma circonscription qui me posent des questions au sujet de cet accord. Malgré la COVID-19, nous avons encore une population assez importante de personnes qui ont une dépendance aux opioïdes.

Cette crise perdure et vous n'avez pas été en mesure de me fournir la réponse il y a deux jours. J'ai donc besoin de savoir comment je peux faire un suivi à ce sujet, avec qui je peux communiquer. Est-ce que je peux consulter quelqu'un de Santé Canada, parce que j'ai besoin de cette information pour savoir avec qui je communique au nom de mes électeurs. Veuillez m'envoyer toute information que vous pouvez sur l'entente avec la ville de Vancouver. Merci.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Nous n'avons personne de Santé Canada en ligne aujourd'hui. Je reconnais que c'est frustrant. Nous transmettrons toutefois cette question à nos collègues de Santé Canada avec votre nom et vos coordonnées. J'espère qu'ils vous reviendront, mais c'est Santé Canada qui est responsable de cet élément. Nous promettons de leur transmettre cela. Greta, la prochaine question.

Téléphoniste : La prochaine question vient de Paul Manly. C'est à vous.

Paul Manly : Merci. Je suis le député de Nanaimo–Ladysmith. Les gens ont demandé des transcriptions et des enregistrements de ces appels, mais je pense qu'il serait utile d'avoir une foire aux questions pour que tous les députés aient accès aux questions qui reviennent constamment.

J'aimerais vraiment recevoir une fiche de renseignements pour ces appels et l'envoyer à mon (inintelligible). Je sais que dans ma collectivité, il y a beaucoup de gens qui

présentent tous les symptômes de la COVID-19. Ils ont de la fièvre et de la toux. Ils sont malades à la maison. Ils ne peuvent pas être testés parce qu'ils ne sont pas des travailleurs de la santé. Les chiffres au Canada sont certainement faussés.

Je me demande quand nous aurons un système de dépistage moins coûteux et plus rapide comme ce qui existe dans d'autres pays, afin que nous puissions avoir une meilleure idée de qui a la COVID-19 dans cette collectivité. Je m'interroge également au sujet des centres d'amitié autochtones dont le financement a été réduit, récupéré au fil des ans, qui ont des centres de santé et qui fournissent beaucoup de services dans nos collectivités à la population autochtone urbaine. Vont-ils obtenir du financement pour les aider en tant que fournisseurs de soins de santé et de services de première ligne dans nos collectivités?

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Permettez-moi de répondre d'abord à votre première question. Vous avez fait un commentaire au sujet de la possibilité d'avoir une foire aux questions sur la ligne. Je pense que c'est une excellente suggestion.

Nous allons le prendre en note et trouver un moyen de faire quelque chose de cette nature, en reconnaissant que la situation évolue si rapidement qu'il se peut que certaines des réponses que nous donnerons aujourd'hui puissent être hors d'actualité d'ici quelques jours.

Laissez-nous réfléchir à cette suggestion et voir si nous pouvons trouver une idée qui permettra de mettre en place quelque chose d'évolutif qui ne deviendra pas désuet rapidement. Merci pour cette suggestion.

Pour ce qui est de votre deuxième question concernant les tests, comme je l'ai déjà mentionné dans le cadre de ces appels, il y a des trousse de tests rapides qui sont actuellement mises à l'essai pour assurer la qualité, et nous aimerions beaucoup que ces trousse soient disponibles au Canada le plus rapidement possible.

Ils changeront grandement la donne quant à la disponibilité et à la rapidité des tests. Je n'ai pas d'échéancier à vous fournir maintenant, mais je peux vous assurer que tous les efforts sont déployés pour que des trousse de cette nature soient disponibles au Canada le plus tôt possible.

Les gens du Laboratoire national de microbiologie participent activement à l'assurance de la qualité et à la mise à l'essai de ces trousse dans le contexte canadien. J'espère pouvoir répondre différemment à cette question le plus rapidement possible en ce qui concerne la disponibilité de ces tests. En ce qui concerne les centres d'amitié, je me demande si je peux céder la parole à ma collègue Valerie, de Services aux Autochtones Canada.

SAC : Absolument. Dans le cadre de l'annonce par le premier ministre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, il y avait une enveloppe réservée aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, un fonds de soutien aux collectivités autochtones qui devait être utilisé de façon très souple.

Il y a une enveloppe pour les organisations autochtones en milieu urbain, comme les centres d'amitié ou les organismes de santé autochtones en milieu urbain, qui continuent d'offrir des services essentiels et qui ont besoin de soutien.

Notre ministère travaille actuellement sur le processus visant à envoyer de l'information à cette communauté plus vaste afin qu'elle puisse nous présenter des demandes de fonds. Ce sera un processus rapide. Nous ne demandons pas des propositions de 50 pages. Nous avons déjà reçu des demandes pour lesquelles les gens n'auront pas besoin de présenter une nouvelle demande.

Nous les examinerons également. Il y a aussi le financement annoncé pour les refuges pour femmes fuyant la violence ou les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, y compris un montant précis de 10 millions de dollars pour ceux qui fournissent des services aux Autochtones. Il y aura des ressources pour ces organismes de prestation de services.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je sais qu'il est 17 heures, mais Greta, nous allons poser quelques questions de plus. La prochaine question, s'il vous plaît.

Téléphoniste : La prochaine question nous vient de Rachael Harder. C'est à vous.

Rachael Harder : Ma question est la suivante. Je me demande si les employeurs qui ont commencé le processus de demande de subvention salariale de 10 % devraient continuer dans cette voie ou attendre, compte tenu de l'annonce concernant la subvention salariale de 75 %.

En ce qui concerne cette subvention, comment les rapports fonctionneront-ils lorsque les entreprises devront démontrer une réduction de 30 % ou plus de leurs bénéficiaires? Je me demande comment ils font rapport de cela et comment ils seront tenus responsables pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour votre question. Je vais demander à mes collègues d'EDSC et de l'ARC de répondre à cette question.

EDSC : Je pense qu'elle devrait être adressée à ISDE.

Rhonda Crock : Fantastique. ISDE, Patrick, êtes-vous en ligne?

ISDE : Je pense que nous devons y revenir si cela vous convient.

ARC : Je suis (inintelligible) de l'Agence du revenu du Canada. Nous administrerons ces deux mesures. Nous sommes en train d'établir les détails de ce que les employeurs devront attester, la façon dont ils le feront et le genre de validités qui seront en place à ce moment-là. Nous devrions avoir plus de renseignements dans les prochains jours. Je n'ai pas de réponse pour le moment.

Rhonda Crock : Merci. Nous prenons note que c'est une autre question qui reviendra peut-être à la table. Merci beaucoup. Greta, pouvons-nous passer à la prochaine question?

Téléphoniste : La prochaine question sera posée par Nelly Shin. C'est à vous.

Nelly Shin : Merci beaucoup de votre réponse à la question de l'ARC. Nous vous en sommes très reconnaissants. Ma question porte sur les propriétaires d'entreprise de l'industrie touristique, comme la restauration et l'hôtellerie. Y a-t-il quoi que ce soit de prévu par le gouvernement en matière d'allégement fiscal ou de prestations, de mesures de soutien pour cette industrie parce qu'elle est manifestement très durement touchée en ce moment?

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour votre question. Puis-je diriger la question à mes collègues de l'ARC?

ARC : Je n'ai pas de réponse à cette question. Les mesures sectorielles précises relèveraient du ministère des Finances. L'industrie du tourisme serait toutefois admissible aux mesures de nature plus générale qui ont déjà été déterminées pour les employés, à l'allocation d'intervention d'urgence et à certains programmes de subventions salariales pour les employeurs.

ISDE : C'est Patrick d'ISDE. Le tourisme relève de notre ministère. Nous suivons de très près ce qui se passe dans le secteur du tourisme et, en tant que ministère, nous continuons de surveiller la situation et de voir où les Finances et d'autres ministères travaillant avec eux pour veiller à ce que nous mettions en place des mesures pour appuyer les industries qui sont particulièrement durement touchées. Encore une fois, comme l'ARC l'a mentionné, les mesures qui ont déjà été annoncées s'appliquent très bien au secteur du tourisme.

Rhonda Crock : Merci à tous. Greta, la prochaine question s'il vous plaît.

Téléphoniste : La prochaine question nous vient de Rachel Blaney. Madame Blaney, prenez votre combiné et ouvrez votre micro, s'il vous plaît.

Rachel Blaney: Vous avez dit Rachel Blaney? C'est moi. Ma première question est une déclaration. J'ai posé une question sur la façon dont le financement destiné aux personnes âgées allait être appliqué au programme Nouveaux Horizons. Cela n'a pas encore été réglé. Je veux m'assurer que c'est présenté.

L'autre question s'adresse aux Services aux Autochtones. Nous avons des électeurs qui vivent dans les réserves et qui reçoivent de l'aide sociale, mais qui se demandent s'il y aura des suppléments ou des programmes pour les gens des collectivités plus isolées qui doivent se faire livrer de la nourriture et qui ont un très faible revenu. Nous voulions savoir si cela allait être réglé bientôt.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Valerie, de SAC, puis je reviendrai à Chris, d'EDSC, pour voir s'il y a quelque chose d'autre au sujet du financement des aînés.

SAC : La réponse est oui. Il y a déjà eu et il y aura une augmentation du financement de l'aide au revenu pour les collectivités afin de répondre à la demande accrue qui existe aujourd'hui et qui persistera en raison de la COVID-19. Il y a aussi le Fonds de soutien aux collectivités autochtones, où chaque communauté métisse, inuite et des Premières Nations reçoit du financement.

Il peut être largement utilisé pour aider à soutenir la distribution de nourriture et d'autres mesures dans les collectivités afin de soutenir les ménages qui luttent non seulement par leurs revenus, mais aussi par d'autres mesures comme vous le dites, comme l'achat de fournitures et la distribution de celles-ci. Ces mesures sont en place.

EDSC : J'ai examiné la question. Comme on l'a annoncé, les 9 millions de dollars iront à Centraide, qui redistribuera ces fonds à l'échelle locale. Il n'est pas explicite dans l'accord à qui iront ces fonds. L'organisme pourrait choisir de passer par ses réseaux existants ou de travailler avec d'autres organismes sans but lucratif pour aider les aînés et leur fournir de la nourriture, des médicaments et d'autres services.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Greta, la prochaine question.

Téléphoniste : La prochaine question sera posée par Iqra Khalid. C'est à vous.

Iqra Khalid : Merci beaucoup à tous de participer à ces appels. Ils sont très instructifs. Ma question porte précisément sur les locataires commerciaux. Je

sais que cela relève de la compétence provinciale et je veux demander aux experts s'il y a quelque chose que le gouvernement fédéral pourrait faire pour aider les petites entreprises qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer commercial alors que leur entreprise est fermée.

En ce qui concerne les restaurants, j'ai deux ou trois électeurs qui ont demandé un prêt à la BDC et dont la demande a été rejetée parce qu'ils vendent de l'alcool ou parce que 30 % de leurs ventes proviennent de l'alcool. Je me demande si on ne pourrait pas prévoir des exemptions pour l'industrie de la restauration, qui est pratiquement fermée en ce moment.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Quelques-unes de vos questions relèvent des provinces et des territoires, mais je vais demander à tous mes collègues au téléphone s'ils ont des commentaires à faire à ce sujet.

ISDE : C'est Patrick d'ISDE. La Banque de développement du Canada relève du portefeuille d'ISDE. Nous devons transmettre cette question aux gens de la BDC.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Nous prenons note que c'est une question qu'ISDE reprendra. Quelqu'un d'autre a-t-il un commentaire à faire à ce sujet? D'accord, Greta, nous allons passer à une autre question.

Téléphoniste : La prochaine question vient de Carol Hughes. C'est à vous.

Carol Hughes: Bonjour et merci encore une fois. Il y a quelques jours, j'ai posé une question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse complète. Je me demande si quelqu'un de retraité qui a un revenu pour le RPC et le SV, mais qui n'est pas à la retraite, touche des prestations, mais a un emploi à temps plein parce qu'il a des hypothèques et d'autres choses à payer. Peut-on faire des exceptions pour qu'ils soient admissibles aux 2 000 \$ parce qu'ils perdent le revenu avec lequel ils doivent payer leurs factures? On n'a pas répondu à cette question.

Mes autres questions concernent les petites entreprises. Tout d'abord, tout le monde est heureux qu'une subvention salariale de 75 % soit accordée. Cependant, pour les entreprises qui sont considérées comme essentielles et qui continuent leurs activités, le problème est que cela aura une incidence sur elles parce que celles qui reçoivent une subvention salariale de 75 % à leur retour au travail seront maintenant en concurrence avec celles qui n'ont pas cette subvention salariale.

Les propriétaires sont très préoccupés par l'impact que cela aura sur leurs entreprises. L'autre question est pour l'ARC et concerne le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et l'exigence, parce que ce n'était pas clair dans l'annonce, mais il exige aussi que les gens aient une masse salariale de 50 000 \$ pour avoir accès à ces prêts,

ce qui ne fait aucun sens pour une entreprise composée d'une conjointe et d'une poignée d'employés.

On dit qu'il faut avoir une masse salariale de 50 000 \$ pour avoir accès à ce financement. Je me demande s'il y aurait des ajustements à faire ou si vous pourriez les apporter. Merci.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je vais d'abord donner la parole à mes collègues d'EDSC, puis je céderai la parole à l'ARC.

EDSC : Je suis désolé, mais je n'ai pas de meilleure réponse à donner au sujet de la PCU, si ce n'est que nous travaillons fort pour poser toutes les questions et obtenir des réponses de façon beaucoup plus cohérente. Nous travaillons aussi fort que nous le pouvons pour qu'il soit lancé dans les mêmes délais que ce qui a été annoncé, et aussi pour améliorer la communication au cours des prochains jours au sujet de la PCU.

ARC : C'est (inintelligible) de l'ARC. En ce qui concerne le prêt, je ne pense pas que cela relève du portefeuille de l'ARC, de la conception de cette mesure. Il vaudrait peut-être mieux la poser à quelqu'un d'autre, désolé.

Rhonda Crock : C'est moi qui suis désolée. Il est injuste de ma part de vous diriger des questions qui ne vous sont pas adressées. Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à dire au sujet du prêt? C'est peut-être une question qui s'adresse à nos collègues des Finances qui ne sont pas avec nous aujourd'hui. Nous prenons note de la question, merci beaucoup. Je sais que certains de mes collègues ont dû partir à 17 heures, alors nous allons probablement perdre certains de nos collègues, mais je vais permettre une autre question.

Téléphoniste : La prochaine question nous vient de Robert Kitchen. C'est à vous.

Robert Kitchen: Je vous en remercie. Je vous en suis reconnaissant. Je m'excuse si cette question a déjà été posée. Nous avons entendu dire au départ que la PCU allait être imposée. Le lendemain, nous entendions dire qu'elle ne serait pas imposée. Je me demande si quelqu'un pourrait préciser si ce montant sera imposé ou s'il sera inclus dans le revenu au cours de la prochaine année d'imposition.

Deuxièmement, je sais que nous avons établi des protocoles de traitement. Nous avons des protocoles de traitement à l'hôpital. Je suppose que nous aurons des protocoles de traitement pour les personnes qui sont renvoyées chez elles et qui ont reçu un diagnostic positif. Pouvez-vous nous dire quels sont ces protocoles de traitement, en particulier pour ceux qui sont renvoyés chez eux? À quelle étape seraient-ils admissibles à un nouveau test pour confirmer leur rétablissement?

Comme nous l'avons indiqué, nous avons besoin de deux tests pour confirmer que nous sommes rétablis. Ces deux tests doivent être séparés d'au moins deux jours. Il faut au moins deux jours pour effectuer ces tests, j'aimerais obtenir des précisions à ce sujet également.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je peux répondre d'abord à votre dernière question. En ce qui concerne les lignes directrices sur le traitement, l'Agence de la santé publique du Canada a produit un certain nombre de recommandations pour différents contextes de soins. Il y a des recommandations pour les établissements de soins actifs, les établissements de soins de longue durée et les établissements de soins intensifs. Ils sont tous légèrement différents.

Si les gens sont intéressés à consulter ces protocoles en particulier, je vous invite à consulter le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada, quel que soit l'environnement qui vous intéresse. La définition d'un test négatif et le moment où ce test serait effectué sont inclus dans ce guide.

Des directives supplémentaires seront produites au cours des prochaines semaines pour différents environnements. Encouragez les gens à continuer de consulter le site Web pour voir ce qui est affiché au fur et à mesure de leur développement, comme vous pouvez l'imaginer, à la fois au sein de l'Agence de la santé publique du Canada, mais aussi avec nos collègues de l'extérieur de l'Agence qui travaillent avec les soins intensifs et d'autres contextes où cette expertise existe. En ce qui concerne vos autres questions, je vais d'abord m'adresser à nos collègues de l'ARC.

ARC : La prestation canadienne d'urgence est considérée comme un revenu imposable et un feuillet T sera remis aux bénéficiaires de la prestation. Toutefois, aucune retenue ne sera prélevée sur chaque paiement individuel. Les bénéficiaires recevront le plein paiement de 2 000 \$ et ils déclareront ce montant comme un revenu lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus en 2021.

Rhonda Crock : Merci pour cela. Est-ce qu'EDSC veut ajouter quelque chose?

EDSC : Non, Sirvana a fait un excellent travail.

Rhonda Crock : Fantastique. Cela dit, je sais qu'un certain nombre de nos collègues ont dû partir, et nous remercions tous ceux qui se sont joints à nous pour poser des questions, ainsi que nos collègues d'autres ministères qui se joignent à nous pour répondre aux questions au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Nous apprécions le temps que les parlementaires et les sénateurs passent à répondre aux appels, à recueillir les questions de leurs administrations et à les présenter ici. Nous sommes ravis d'avoir l'occasion d'essayer d'y répondre du mieux que nous le pouvons.

Nous remercions également nos collègues des ministères qui ont pris le temps de faire des heures supplémentaires presque chaque fois parce que je ne suis pas une bonne modératrice en matière de temps. Thank you very much everybody. Merci tout le monde. J'encourage tout le monde à rester en bonne santé.